



CONTRAT DE RÉSERVATION DE CHAMBRE(S) D'HÔTES

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous accueillir dans notre maison d'hôtes. Votre hôte, chef de cuisine et professeur sera enchanté de partager aussi sa table d'hôte si vous le souhaitez. En espérant vous recevoir prochainement, je vous adresse mes sincères salutations.

Sébastien Pourcin

Propriétaire

M. Sébastien POURCIN
Maison d'hôtes LA PIERRE TROUÉE
RN 88
Lieu-dit l'Habitarelle
48170 CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON
France
Tél. fixe : 04 66 42 98 43
Mobile : 06 34 59 24 55
lapierretrouee@hotmail.com
Autoentrepreneur
N° SIRET : 48242219300037

Locataire

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom	Prénom
Adresse		
.....		
CP	Ville	
Tél.		
E-mail		
Nbre d'adultes	Nbre d'enfants (2 à 12 ans)	Lit bébé <input type="checkbox"/>

VOTRE RESERVATION

Date d'arrivée (entre 16h et 18h) Date de départ (avant 11h)

N'oubliez pas de préciser si vous arrivez après 18 heures

			Quantité	Montant
<i>L'Habitarelle</i>	CHAMBRE DOUBLE	65 € petit déjeuner inclus		
<i>Les Peyres</i>	CHAMBRE DOUBLE	65 € petit déjeuner inclus		
<i>Ardoise</i>	CHAMBRE DOUBLE + 2 COUCHAGES (1 lit 2 places et 1 lit gigogne 2 couchages)	65 € petit déjeuner inclus + 22,50 € par personne supplémentaire		
<i>Pierre trouée</i>	SUITE de 2 chambres doubles pour 4 personnes (salle de bain commune)	120 € petit déjeuner inclus		
TAXE DE SÉJOUR	Forfait 0.50 € par nuitée et par personne majeure			
TABLE D'HÔTES	Entrée + plat + fromage + dessert = 20 € (hors boissons)			
	Plat + dessert + 1 boisson = 10 € (pour enfant de moins de 12 ans)			
	Panier du randonneur, chaud ou froid selon saison* = 8€ / personne			
<small>* (été : sandwich charcuterie locale 1/2 baguette, chips, boisson, compote ou fruit et biscuit, hiver potage maison, sandwich fromage 1/2 baguette, boisson, dessert)</small>			TOTAL	

Montant des arrhes à régler : (50% du coût des nuitées avec un minimum du coût de la première nuitée)

RÈGLEMENT DES ARRHES

Virement bancaire	Code banque: 20041 Code guichet : 01009 Numéro de compte : 1350162N030 Clé RIB : 95 Titulaire : POURCIN Sébastien IBAN : FR61 2004 1010 0913 5016 2N03 095 BIC : PSSTFRPPMON
Chèque bancaire	ou postal libellé à l'ordre de POURCIN Sébastien

Cette réservation prendra effet à la réception par voie postale ou par email d'un exemplaire du présent contrat signé, ainsi que du règlement des arrhes, sous 5 jours après confirmation de nos disponibilités par téléphone ou par email. Le règlement du solde des nuitées, des consommations et des prestations supplémentaires se fera en fin de séjour par chèque ou espèces.

Je soussigné, déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales en page 2.

Le à

Signature du client précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

NOS AMIS LES ANIMAUX NE SONT PAS ADMIS DANS LES CHAMBRES MERCI

CONDITIONS GENERALES CHAMBRES D'HOTES

Ce contrat est destiné à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes dans la maison LA PIERRE TROUÉE, située RN 88, Lieu-dit l'Habitarelle, 48170 CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON. Nous ferons tout notre possible pour réserver à nos hôtes un accueil chaleureux, leur permettant ainsi de profiter pleinement de notre région.

Dispositions générales : Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Le propriétaire s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations de quelque nature que ce soit, sur quelque support que ce soit, que le locataire aura été amené à lui donner à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Ces dernières dispositions ne sont toutefois pas applicables s'agissant des demandes de renseignements qui seraient formulées par les administrations et/ou les Tribunaux.

Paiement : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 50 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé sous une semaine. Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé. Nos prix s'entendent toutes charges comprises (à l'exception de la taxe de séjour de 0,50 € par jour et par adulte). Le solde est à régler le jour du départ de la maison d'hôtes aux propriétaires. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par mail ou par courrier RAR.

- Si l'annulation intervient jusqu'à 30 jours avant le début du séjour, le propriétaire remboursera la totalité des arrhes.
- Si l'annulation intervient au moins 20 jours avant le début du séjour, le propriétaire remboursera 50% des arrhes.
- Si l'annulation intervient au moins 10 jours avant le début du séjour, le propriétaire remboursera 25% des arrhes.
- Si le client ne se manifeste pas avant 18 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. Le montant des arrhes reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

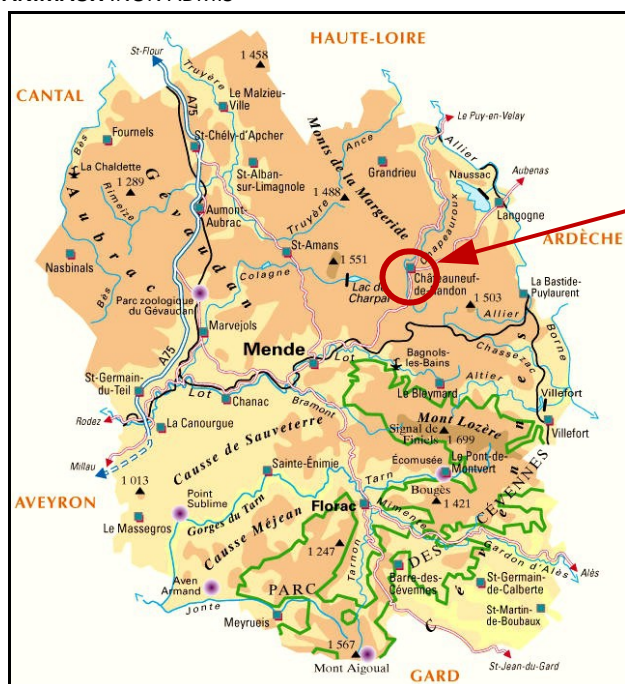
Annulation par le propriétaire : En cas de force majeure, le propriétaire ne peut annuler ce séjour que 15 jours minimum avant la date d'arrivée prévue. Il doit informer le client par lettre ou courrier électronique. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées sans aucun dédommagement.

Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état, et à ne pas fumer dans l'enceinte de la maison. Vous pouvez prendre vos repas à notre table d'hôtes en réservant à l'avance (avant-veille), ou à l'extérieur de LA PIERRE TROUÉE.

Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

ANIMAUX :NON ADMIS



LA PIERRE TROUÉE

RN 88
Lieu-dit l'Habitarelle
48170 CHÂTEAUNEUF-DE-RANDON

Coordonnées GPS

Latitude : 44.634197
Longitude : 3.675727